



N° 35/2024

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA  
AUX CLUBS PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS DE L'UEFA

À l'attention  
du Président ou de la Présidente  
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence	Date
		ZBA/RLE	1 juillet 2024

### **Lettre d'information concernant la lutte contre le dopage pour la saison 2024/25**

Madame, Monsieur,

En ce début d'une nouvelle saison, nous vous écrivons afin de vous communiquer des informations sur différents aspects du programme de lutte contre le dopage de l'UEFA, qui doivent être communiquées aux joueurs ainsi qu'au personnel compétent de votre association ou de votre club. Même si cette lettre sera envoyée directement aux clubs qualifiés pour les compétitions de l'UEFA, nous demandons aux associations membres de veiller à ce qu'elle soit transmise aux représentants et aux médecins de chacune de leurs équipes nationales.

#### **Lutte contre le dopage**

##### **Formation des joueurs et de leur personnel d'encadrement**

Un principe central du programme de lutte contre le dopage de l'UEFA est que tous les joueurs doivent recevoir une formation avant de passer leur premier contrôle antidopage. L'UEFA effectue des contrôles antidopage dans toutes ses compétitions, c'est pourquoi il est déterminant que les joueurs des équipes nationales et des clubs qualifiés bénéficient d'un programme de formation avant d'évoluer au niveau international. Compte tenu du rôle essentiel que joue le personnel d'encadrement pour aider les joueurs à dire « non » au dopage, il devrait également participer à toute activité de formation.

Pour soutenir cet objectif, l'UEFA a prévu un financement pour des activités de formation en lien avec la lutte contre le dopage dans le cadre de son programme HatTrick VI. Afin de pouvoir bénéficier de ce financement, les associations membres de l'UEFA devront organiser, en collaboration avec leur organisation nationale antidopage (ONAD), des activités éducatives contre le dopage, destinées à sensibiliser et à informer les joueurs ainsi que leur personnel d'encadrement, à leur transmettre certaines valeurs et à développer leur capacité de décision, en vue de prévenir le dopage intentionnel et accidentel.

Les associations membres doivent s'assurer que les joueurs et le personnel d'encadrement (personnel médical et entraîneurs) des équipes nationales qui disputent des compétitions de l'UEFA suivent une formation complète en lien avec la lutte contre le dopage au moins tous les deux ans. En outre, conformément aux règlements des compétitions juniors, pour les joueurs juniors des catégories M17, M19, M17F et M19F de football et M19 de futsal, cette formation doit être suivie en présentiel.

---

Toutes les séances de ce programme doivent être menées par une personne formée et compétente, et devraient inclure, au minimum, des informations sur les sujets suivants : principes et valeurs associés à un sport propre, droits et responsabilités de la joueuse et du joueur et de son personnel d'encadrement, procédures de contrôle antidopage, substances et méthodes interdites, violations des règles antidopage, conséquences du dopage, comment signaler un problème en la matière, utilisation sans risque de médicaments, et risques associés à la prise de compléments alimentaires ou de drogues récréatives. Il est également nécessaire d'attirer l'attention des joueurs sur le fait que des contrôles antidopage peuvent être effectués en tout temps, en compétition et hors compétition, et que des échantillons d'urine et de sang peuvent être prélevés.

Les joueurs doivent aussi recevoir le document annexé « Données relatives aux contrôles antidopage : informations pour les joueurs », qui contient des détails sur leurs droits et leurs responsabilités pendant un contrôle antidopage, les informations figurant sur le formulaire *Contrôle antidopage* ainsi que leur prise de connaissance et leur accord en ce qui concerne le traitement de leurs données.

Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'unité Antidopage de l'UEFA à l'adresse [antidoping@uefa.ch](mailto:antidoping@uefa.ch). Les joueurs, les parents, les entraîneurs et les médecins d'équipe peuvent également consulter la [Plateforme d'e-learning ADEL](#) de l'AMA, qui propose des programmes d'éducation à l'intention de chaque groupe cible.

### **Contrôles antidopage**

L'UEFA est habilitée à organiser des contrôles antidopage en compétition et hors compétition à l'intention des joueurs de l'ensemble de ses compétitions. Les joueurs doivent avoir connaissance du fait qu'outre les contrôles antidopage de l'UEFA, ils peuvent également être soumis à des contrôles de la part des ONAD ou de la FIFA hors compétition et dans les compétitions qui relèvent de leur compétence. L'UEFA cherche à coordonner autant que possible ses contrôles antidopage avec ces organisations et a signé des accords de collaboration avec 33 ONAD européennes à cette fin. Il est néanmoins possible que des équipes et des joueurs subissent des contrôles antidopage plusieurs fois de suite à intervalles rapprochés, qu'il s'agisse de contrôles aléatoires ou de contrôles ciblés.

Les procédures de contrôle de l'UEFA figurent dans le *Règlement antidopage de l'UEFA* (RAD). Toutefois, pour plus de clarté, nous vous prions de prendre note des deux points ci-dessous.

### **Présentation immédiate au local de contrôle antidopage**

Conformément à l'alinéa 21.10 du RAD, les joueurs sélectionnés pour subir un contrôle antidopage doivent se présenter immédiatement au local de contrôle antidopage après notification par la contrôleuse ou le contrôleur antidopage de l'UEFA ou par l'accompagnatrice ou l'accompagnateur antidopage de l'UEFA. Les joueurs ne sont pas autorisés à retourner à leur vestiaire. Toute violation de la règle susmentionnée peut être sanctionnée conformément à l'annexe A VI du *Règlement disciplinaire de l'UEFA*.

Le fait, pour une joueuse ou un joueur, de se soustraire à un contrôle antidopage, de refuser un contrôle antidopage ou de ne pas se soumettre à un contrôle antidopage peut être considéré comme une violation des règles antidopage au sens de l'alinéa 2.3 du RAD et peut entraîner une suspension de la joueuse ou du joueur pouvant aller jusqu'à quatre ans, conformément à l'alinéa 10.3.1, du RAD.

---

## Joueurs blessés

Si une joueuse ou un joueur subit une blessure avant le match ou au cours de celui-ci et que la ou le médecin d'équipe a l'intention de procéder à une évacuation vers un hôpital, la contrôlease ou le contrôleur antidopage de l'UEFA doit d'abord examiner la joueuse ou le joueur afin d'évaluer la gravité de la blessure. Il appartient à la contrôlease ou au contrôleur antidopage de décider si la joueuse ou le joueur peut quitter le stade pour se rendre à l'hôpital immédiatement ou doit se soumettre à un contrôle antidopage.

Si cette disposition n'est pas respectée, la joueuse ou le joueur pourra être réputé-e avoir violé une règle antidopage si elle ou s'il est sélectionné-e et ne se présente pas au local de contrôle antidopage conformément aux alinéas 2.3 et 2.5 du RAD.

## Instructions aux organisateurs de matches de l'UEFA

L'équipe recevante doit mettre à disposition un local de contrôle antidopage tel que décrit dans l'annexe B du *Règlement antidopage de l'UEFA*. Pour certaines compétitions, l'UEFA fixe des exigences supplémentaires pour le local de contrôle antidopage. Les informations sur ces exigences supplémentaires peuvent être consultées dans le manuel de la compétition correspondante.

Les organisateurs du match doivent aussi garantir que le signal du réseau Wi-Fi est suffisamment puissant dans le local de contrôle antidopage et que le nom et le mot de passe de ce réseau sont clairement indiqués, l'objectif étant que les formulaires de contrôle antidopage électroniques de l'UEFA puissent être utilisés par la contrôlease ou le contrôleur antidopage de l'UEFA.

Pour chaque match, l'équipe recevante est tenue de nommer une personne qui puisse remplir la fonction d'accompagnatrice ou d'accompagnateur antidopage dans le cas où une contrôlease ou un contrôleur antidopage de l'UEFA se présenterait. La personne identifiée comme l'accompagnatrice ou l'accompagnateur antidopage peut assumer d'autres tâches en lien avec la sécurité, la collecte des billets, le service d'ordre, etc., mais elle doit être disponible pour une brève séance de briefing à l'arrivée de la contrôlease ou du contrôleur antidopage et doit rester à son entière disposition à partir de la 80<sup>e</sup> minute du match et jusqu'à ce que le contrôle antidopage soit terminé. De plus amples informations sur les exigences liées aux accompagnateurs antidopage figurent dans la section [Documents](#) de la plateforme TIME. Pour certaines compétitions, plusieurs accompagnateurs antidopage sont requis. De plus amples informations sont disponibles dans le manuel de la compétition correspondante.

Pour chaque match **sans** directrice ou directeur de site **ni** responsable de match désigné-e par l'UEFA, l'équipe recevante devra nommer un-e agent-e de liaison antidopage. L'agent-e sera chargé-e de veiller à ce que le local de contrôle antidopage et tout le matériel et l'équipement nécessaires soient disponibles et prêts à être utilisés pour le contrôle antidopage. L'agent-e de liaison antidopage ne doit pas nécessairement avoir de formation médicale et peut assumer d'autres tâches organisationnelles liées au match (y compris celles de l'accompagnatrice ou accompagnateur antidopage, si les exigences requises sont remplies). Cette personne doit toutefois pouvoir s'exprimer en anglais et rester disponible jusqu'à la fin du contrôle antidopage.

---

Lors de chaque match, deux places de la meilleure catégorie doivent être réservées aux contrôleurs antidopage de l'UEFA dans la tribune d'honneur ou une tribune similaire. Ces places doivent être situées en bout de rangée, à côté de la place réservée à la déléguée ou au délégué de match de l'UEFA, et permettre d'accéder facilement au local de contrôle antidopage.

Les stadiers aux entrées principales du stade doivent être informés que les personnes possédant une accréditation de contrôleurs antidopage de l'UEFA devront accéder librement au stade. Pour tous les matches où une contrôlease ou un contrôleur antidopage est présent-e, l'équipe recevante doit également organiser le retour de cette personne jusqu'à son hôtel à la fin du contrôle antidopage.

### **Joueurs mineurs**

Certaines exigences spécifiques doivent être observées dans les procédures de contrôle lors du prélèvement d'un échantillon sur des joueurs mineurs. Le RAD définit un-e mineur-e comme une personne physique qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans.

Les joueurs mineurs doivent être accompagnés par une représentante ou un représentant de l'équipe durant l'ensemble de la procédure de contrôle antidopage. À défaut, la joueuse ou le joueur mineur-e doit être accompagné-e par une représentante ou un représentant de la contrôlease ou du contrôleur antidopage.

Les associations et les clubs participant aux compétitions de l'UEFA s'engagent à faire en sorte que le *Formulaire de prise de connaissance et d'accord pour les mineurs* soit dûment rempli et signé par chaque joueuse ou joueur mineur-e qui participe. Veuillez observer que cette opération doit être effectuée avant le début d'une compétition, et pas seulement avant la phase finale. Les formulaires dûment remplis doivent être conservés par les associations nationales ou par les clubs, et être présentés à l'UEFA sur demande.

### **Liste des interdictions de l'AMA**

Chaque année, l'Agence mondiale antidopage (AMA) publie sur son site Web (<https://www.wada-ama.org/fr>) une liste des substances et méthodes interdites dans tous les sports. La *Liste des interdictions* entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est publiée par l'AMA trois mois avant son entrée en vigueur ; toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, une substance peut être ajoutée à la *Liste des interdictions* en tout temps.

Les joueurs sont personnellement responsables de s'assurer qu'aucune substance, drogue ni médicament interdit ne pénètre dans leur organisme.

### **Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)**

Les joueurs qui participent aux compétitions de l'UEFA ou à des matches amicaux internationaux au niveau senior (équipe nationale A) et qui doivent utiliser des substances ou des méthodes interdites à des fins thérapeutiques doivent soumettre une demande d'autorisation préalable à l'UEFA via le [formulaire de demande d'AUT](#) numérique. Le formulaire de demande d'AUT peut être trouvé en tapant **tue.uefa.com** dans n'importe quel moteur de recherche. Les demandes d'autorisation doivent être soumises uniquement à l'UEFA et non aux ONAD.

---

Les demandes d'AUT envoyées à l'UEFA seront traitées conformément au [Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques de l'AMA \(SIAUT\)](#). Les justificatifs médicaux et le formulaire de consentement signé par la joueuse ou le joueur et sa ou son médecin traitant doivent être joints à la demande. Sauf dans le cas du traitement d'urgence d'un problème de santé (l'urgence devant être démontrée dans la demande d'AUT), les médecins ne doivent pas recourir à des substances ou à des méthodes interdites avant que l'UEFA n'ait accordé ou reconnu l'AUT correspondante.

La ou le médecin et la joueuse ou le joueur doivent s'assurer que l'ensemble des exigences sont remplies avant de demander une AUT à l'UEFA, faute de quoi les demandes seront renvoyées à l'expéditeur pour plus d'informations, et le processus d'octroi d'une AUT sera retardé. L'AMA publie des listes de vérification précisant les exigences relatives aux demandes d'AUT pour de nombreux problèmes médicaux communs. Ces listes de vérification peuvent être téléchargées sur le [site de l'AMA](#).

L'AMA a également élaboré un [document d'orientation sur les glucocorticoïdes \(GC\) et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#) afin d'aider les médecins d'équipe à comprendre les règles concernant les voies d'administration des GC qui sont entrées en vigueur en janvier 2022.

Les AUT octroyées par la FIFA sont automatiquement valables pour les compétitions de l'UEFA. En revanche, les AUT accordées par les ONAD ne sont valables pour les compétitions de l'UEFA que si elles ont été reconnues par l'UEFA. Pour une demande de reconnaissance d'une AUT accordée par l'ONAD, veuillez envoyer la référence ADAMS de votre AUT par e-mail à l'adresse [anti-doping@uefa.ch](mailto:anti-doping@uefa.ch).

Les joueurs participant à des matches amicaux internationaux au niveau junior (c.-à-d. toutes les équipes nationales juniors jusqu'aux M21 compris) doivent soumettre leur demande d'AUT à leur ONAD, et non à l'UEFA. Si, par la suite, la joueuse ou le joueur est convoqué-e pour jouer dans le cadre d'une compétition junior officielle de l'UEFA, une demande de reconnaissance doit être soumise à l'UEFA avant le début de la compétition.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre sans délai la présente lettre circulaire, le *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021) ainsi que la *Liste des interdictions 2024* de l'AMA à vos médecins d'équipe, qui devront ensuite informer les joueurs en conséquence.

### **Rubrique Antidopage sur UEFA.com**

Tous les documents relatifs aux questions antidopage (le *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021), la *Liste des interdictions 2024* de l'AMA, la *Liste des interdictions 2024 : résumé des principales modifications et notes explicatives*, le *Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT*, la lettre circulaire de l'UEFA n° 60/2023 concernant la *Liste des interdictions 2023* de l'AMA, les guides antidopage à l'intention des joueurs, et le document d'orientation sur les glucocorticoïdes) ainsi que toute autre information sur les questions antidopage peuvent être téléchargés dans plusieurs langues dans la rubrique Antidopage du site [UEFA.com](https://www.uefa.com). Ils peuvent également être téléchargés dans la section antidopage de TIME.

## Plateforme « Intégrité »

L'UEFA dispose d'une plateforme confidentielle « Intégrité », qui a été conçue pour permettre aux joueurs ainsi qu'au personnel des équipes de signaler leurs soupçons de dopage. L'UEFA encourage toute personne qui a assisté à une violation des règles antidopage ou qui a de bonnes raisons de croire qu'un cas de dopage s'est produit en rapport avec le football à se rendre sur cette plateforme. Les informateurs ont la possibilité de fournir leurs coordonnées ou d'accéder à une boîte aux lettres sécurisée où des informations peuvent être communiquées de manière anonyme. La plateforme « Intégrité » est accessible sur le site Web de l'UEFA <https://integrity.uefa.org/index.php> ou via l'app « UEFA Integrity », qui peut être téléchargée dans l'App Store ou dans Google Play.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir un complément d'information, veuillez envoyer un e-mail à [antidoping@uefa.ch](mailto:antidoping@uefa.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**U E F A**



Theodore Theodoridis  
Secrétaire général

## Annexes

- [Règlement antidopage de l'UEFA \(édition 2021\)](#)
- [Règlement disciplinaire de l'UEFA \(édition 2024\)](#)
- [Document d'orientation sur les glucocorticoïdes de l'AMA](#)
- [Lettre circulaire de l'UEFA n° 60/2023](#)
- Données relatives aux contrôles antidopage : informations pour les joueurs
- Formulaire de prise de connaissance et d'accord pour les joueurs mineurs
- Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT
- [Formulaire de demande d'AUT de l'UEFA](#) (en anglais)

## Copie (avec annexes)

- Comité exécutif de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- Commission médicale de l'UEFA
- FIFA, Zurich